

Nicolas de Diesbach

Autor(en): **A. D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1906)**

Heft 30

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Nicolas de Diesbach

ou

un Bernois refusé comme évêque de Bâle

Christophe d'Uttenheim fut élu le 1^{er} décembre 1502, à Bâle, comme évêque de cette ville par le grand Chapitre. Originnaire de Strasbourg, Christophe d'Uttenheim fut recteur de la célèbre Université de Bâle, fondée par le pape Pie II, puis vicaire capitulaire du diocèse et enfin prince-évêque.

En 1503 il vint à Porrentruy, en prit possession comme souverain temporel et confirma aux bourgeois les franchises que ses prédécesseurs leur avaient octroyées. Ce fut ce prince qui organisa la police de la ville par un règlement très sage. Porrentruy, sous son règne, voyait s'accroître sa fortune publique, par les privilèges impériaux que l'évêque avait obtenus en faveur des bourgeois. Trois années après l'organisation de la police, la ville de Porrentruy fut cruellement éprouvée par un incendie qui détruisit plus de cent maisons.

Le prince apprit avec douleur ce cruel événement. Il était lui-même douloureusement éprouvé. Les dettes que l'Évêché avait dû contracter après le tremblement de terre de 1356 n'étaient pas soldées et l'évêque se débattait en vain contre les embarras financiers que les années ne faisaient qu'augmenter sans remède. Christophe d'Uttenheim avait pu racheter le château et la seigneurie de Pfeffingen en payant à la ville de Soleure 17 000 écus d'or que devait Henri, comte de Thierstein.

Le comte n'avait pas d'héritier direct et en

vertu des lois de l'empire le beau comté de Thierstein devait revenir à l'Évêché. L'empereur Maximilien, par un décret impérial, avait investi l'évêque de Bâle du comté, à la mort d'Henri de Thierstein. Mais les Soleurois avaient pris les devants et s'étaient emparé de Thierstein et déclaraient ce comté de bonne prise, parce que le comte Henri, disaient ils, était leur combourgeois. Soleure menaçait même l'évêque de s'emparer du Birseck et de la vallée de Laufen.

Le pauvre évêque ne pouvait seul s'opposer à de nouveaux envahissements et faire face aux embarras de la situation. Craignant que les Soleurois fassent subir au restant de ses Etats le sort de Thierstein, Christophe d'Uttenheim demanda un coadjuteur qui par sa fortune, ses alliances, son énergie, aurait assez d'autorité pour en imposer aux Soleurois.

Il désigna Nicolas de Diesbach. Ce dignitaire était bernois, issu d'une famille illustre et puissante. Il réunissait à une grande et opulente fortune de hautes qualités personnelles. Prévôt de la collégiale de St. Urs à Soleure il était en même temps grand doyen du Chapitre de Bâle. Christophe d'Uttenheim le présenta au St-Siège. Le pape agréa le choix de l'évêque de Bâle et assura au nouveau coadjuteur la succession de Christophe d'Uttenheim. A cette nouvelle, toute la ville de Bâle s'agita. Les Seigneurs et les nobles de l'Évêché, surtout les vassaux de la maison d'Autriche firent une violente opposition au sacre et à l'installation du futur évêque et prince de Bâle. Ils ne voulurent jamais reconnaître Nicolas de Diesbach comme coadjuteur de Christophe d'Uttenheim et comme futur évêque et prince de Bâle, par la seule raison qu'il était *Bernois*. Ils le déclaraient

pour ce motif tout à fait incapable de devenir leur évêque et leur seigneur. Ils refusèrent le serment de fidélité et les peuples de l'évêché se rangèrent au sentiment si formellement exprimé de la noblesse vassale de Bâle. « Nons ne voulons pas d'un suisse et d'un Bernois pour souverain » criaient on de toute part. Epouvanté le vieil évêque, Christophe d'Uttenheim, dut se résigner. Nicolas de Diesbach de Berne, devant ce refus formel de serment de fidélité, dut forcément résigner la dignité qui venait à peine de lui être accordée. On lui assigna une pension de 500 écus d'or qu'on prit sur la mense épiscopale qui en fut chargée pendant 24 ans.

Les Bernois avaient en vain protesté contre l'otracisme qui frappait leur combourgeois. Nicolas de Diesbach se démit de ses charges et quitta Bâle où l'agitation était en permanence. Il se retira à Besançon où il mourut en odeur de sainteté, le 15 juin 1550, âgé de 72 ans. Il avait fait restaurer la chapelle de Ste-Catherine dans l'église métropolitaine de St-Etienne, aujourd'hui détruite. Il y fonda des messes canoniales pour chaque jour et choisit ce sanctuaire comme lieu de sa sépulture.

Christophe d'Uttenheim dut reprendre le fardeau dont il s'était déchargé sur Nicolas de Diesbach. Bientôt la réforme gagna Bâle. Le séjour de cette ville lui devenant insupportable, il se retira à Porrentruy, à l'extrême frontière de ses Etats pour y terminer sa triste carrière. Enfin, accablé de vieillesse il envoya au grand Chapitre de Bâle sa démission en règle. Les Chanoines l'acceptèrent en lui assignant une pension annuelle de 200 florins d'or. La ville de Delémont lui fut désignée pour le lieu de son séjour. Le vieil évêque

rendre l'air plus respirable; et d'un autre côté, il ne la redoutait pas moins, se demandant quelle contenance il ferait en apprenant cet événement qu'il devait avoir l'air d'ignorer, et dont peut-être il avait été le seul témoin.

La partie se continuait sans entrain entre les deux hommes. Une vague menace semblait flotter dans l'atmosphère lourde de la pièce close. Chantal avait repris sa broderie, mais son aiguille, si active d'ordinaire, s'immobilisait entre ses doigts. Attristée de l'horrible soupçon qui planait sur Gauthier, la jeune fille regardait pensive les tisons qui se mouraient dans l'âtre après avoir donné leur chaleur, et elle se demandait avec terreur si son jeune et ardent amour n'était pas destiné, lui aussi, à tomber en cendres à peine éclos.

La voix fiévreuse de son père la fit soudain tressaillir.

— N'avez-vous rien perdu ici cette nuit ?

— Oh ! Oh !... vous vous faites une piètre idée de l'endurance d'un soldat français, pour me juger plus sensible que vous ne l'êtes vous-même à la fatigue d'une nuit blanche.

— Mais j'ai dormi jusqu'à neuf heures ce matin, moi en revanche; tandis que vous, vous n'avez pas eu le loisir de fermer les yeux un instant, je gage !

Une ombre passa sur le visage de l'officier. Le silence gardé par M. de Verneuil lui causait un malaise que ne parvenait pas à dissiper la souriante amabilité de Chantal.

Assurément, le vol dont avait été victime le banquier avait de quoi le rendre soucieux ! Mais comment, lui si confiant d'ordinaire, ne lui parlait-il de rien ? Aurait-il découvert Luc et voulait-il faire le silence sur la mauvaise action de son fils ?... Le jeune homme se perdait en conjectures. Il désirait cette confiance comme on soupire après le coup de tonnerre qui, éclatant soudain dans une atmosphère chargée, d'électricité, doit

Feuilleton du *Pays du dimanche* 28

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

La voix de Gauthier l'empêcha de formuler sa pensée.

— Je suis un peu en retard, je crois ! fit le jeune homme après le bonsoir échangé.

— Très en retard même, nous n'espérons plus avoir le plaisir de vous voir ce soir ! répondit aimablement Chantal en lui serrant la main.

Il sourit au beau regard limpide qui se fixait sur lui.

— Vous ne me croyiez cependant pas aux arrêts ?

— Pas précisément !... Sauf à ceux que par compassion aurait pu vous infliger Morphée.